

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU** **13 DECEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 06 décembre 2024

**Sont présents** : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BÉGUÉ Elodie, BOUZID Patricia, GAYRARD Patrick, POUGET Sabine.

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

## **FIXATION DES DIVERS TARIFS 2025**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de fixer les divers tarifs 2025 concernant les locations des salles (salle des fêtes, maison des associations, salle de réunion), des chapiteaux, des concessions du cimetière, et des tarifs relatifs à la voirie. Il indique que suite à la commission « finances » du 12 décembre 2024, les membres de la commission proposent des augmentations de certains tarifs, notamment ceux du gîte. Le conseil municipal valide les propositions de la commission.

## **TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique que la commission « finances » propose de revoir les tarifs de la redevance pour l'année 2026. Part fixe = 86 € ; Part variable (calculée sur la consommation d'eau) = 1,08 / m<sup>3</sup>. Le conseil municipal valide ces tarifs.

## **REFORME DES REDEVANCES DE L'EAU**

Les redevances existantes pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux d'assainissement collectif vont être remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par de nouvelles taxes. Pour l'assainissement cette taxe s'intitulera « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ». Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes pour traitement des eaux usées qui en sont les redevables. Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau 0.35€ m<sup>3</sup> ; (en 2024 0.25€ m<sup>3</sup>). Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour traitement des eaux usées ; il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance). La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement. Le nouveau taux appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 0,45 € / m<sup>3</sup>.

## **PERSONNEL**

Monsieur le Maire rappelle : Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents dans les domaines de la santé et de la prévoyance. Cette participation devient obligatoire :

- pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum, à ce jour, de 7 € brut mensuel,

- et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 15 € brut mensuel.

Le Conseil Municipal, dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial, décide de retenir la procédure de labellisation pour la participation au risque prévoyance. Le montant de cette participation est fixé à 18 € par mois par agent (montant égal à la moyenne départementale)

### **AIDE EXCEPTIONNELLE**

Faute d'éléments permettant de statuer sur ce dossier, la question est reportée à un conseil municipal ultérieur.

### **CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »**

L'ensemble des lots étant vendus, et la dernière échéance de l'emprunt ayant été prélevée au 30 novembre 2024, le Conseil Municipal décide de clôturer ce budget au 31/12/2024. Le déficit du budget d'un montant de 10 982,72 € sera pris en charge par le budget principal.

### **PROJETS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

La commission « finances » a élaboré, selon une grille établie par le PETR, une liste des travaux à l'horizon 2027. Cette programmation sert de base aux différentes demandes de subventions que pourrait déposer la commune auprès des différents partenaires, notamment l'État et la Région. Monsieur le maire liste les projets envisagés pour la période 2025-2027 :

- Village d'avenir (aire de camping-car, ombrière photovoltaïque, plateforme technique, bornes de recharges électriques, parking non imperméabilisé...)
- Rénovation / réhabilitation bâti ancien en centre bourg
- Réfection toiture clocher église classée XIVème siècle
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux pour amélioration de l'étiquette énergétique
- Rénovation gîte communal (isolation par l'extérieur + remplacement menuiseries)
- Remplacement chaudière à gaz de la Résidence de la Fontaine
- Aire de covoiturage (réaménagement carrefour Grandsagnes-RD911 pour sécurisation)

### **ECOLE – SIVOS DU PAYS SEGALI**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la participation de la commune au projet de l'école de Manhac. Le SIVOS étant un Syndicat, la structure ne perçoit pas d'impôt ni de redevances. Sa capacité financière repose sur les participations des communes adhérentes. Pour chaque investissement dans une commune, cette dernière prend en charge 50 % de l'emprunt et l'ensemble des communes participant à hauteur de 50 %. Il est demandé à la commune de délibérer pour la prise en charge et la méthode de calcul des travaux de l'école de Manhac. Le conseil municipal valide le montant de sa contribution, à savoir 2 325,78 € sur 25 ans.

### **PAYS SÉGALI COMMUNAUTÉ**

Concernant la voirie, le marché a été attribuée à La Colas pour le secteur de Boussac. Pour les travaux préparatoires, le marché a été refusé. La communauté de communes renégocie avec les entreprises.

La Communauté de Communes a lancé la procédure pour la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Vous pouvez faire vos observations sur le registre situé à la mairie.

Monsieur BLANC Sébastien indique qu'il a participé à une réunion de la commission sport. Un bilan énergétique a été demandé. Beaucoup de travaux sont à envisager notamment au gymnase de Baraqueville, où il y a des infiltrations d'eau. La toiture serait à refaire et les élus ont proposé d'envisager la pose de panneaux photovoltaïques.

Il a été question de la piscine de Sauveterre. Une fuite a été détecté au niveau de la bonde mais celle-ci est inaccessible. L'avenir de la piscine est compromis.

À Naucelle, des travaux d'entretien du gymnase doivent être fait, notamment une porte qui a été vandalisée. Il va être mise en place un système de code d'accès.

### DECISIONS MODIFICATIVES

Les crédits étant insuffisants sur le service assainissement, le budget principal commune et le budget photovoltaïque, le conseil municipal valide les décisions modificatives.

### QUESTION DIVERSES

#### ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE :

- **Téléthon** : Madame POUGET Sabine a transmis le bilan du Téléthon : « Nous avons récolté 1503,60€ pour le Téléthon, avec 42 marcheurs donateurs (36 qui ont vraiment marché) et 115 spectateurs le soir. C'est notre meilleure année depuis le début de ce mandat.

Les associations : la marche, le foot, les aînés, le comité d'animation et le four à pain, ainsi que la troupe bruits de couloir et les organisateurs ont permis la réussite de cette journée. »

- **Noël** : l'animation de Noël aura lieu samedi 14 décembre 2024. Elle aura lieu autour de la salle des fêtes et de la mairie.

#### PREPARATION DES VŒUX 2025

Les vœux auront lieu le dimanche 12 janvier 2025. Monsieur le Maire demande à chaque conseiller de signaler les nouveaux arrivants de chaque secteur afin de les inviter ce jour-là.

#### RÉUNION COMMISSION COMMUNICATION

Une réunion pour la préparation de l'information communale doit être envisagée début 2025. L'ensemble des membres de la commission n'étant pas présents ce jour, la date sera fixée ultérieurement.

#### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 9 janvier 2025 à 20h30.

#### SECURITE ROUTIERE

Monsieur BLANC Stéphane a assisté à une réunion « Sécurité routière » organisée par les services de l'État. L'alcool et les stupéfiants restent des facteurs aggravants mais le téléphone est toujours une des principales causes d'accident. Des appels à projets sont lancés pour sensibiliser la population.

Le Maire,  
François CARRIERE



Le secrétaire de séance  
Sandrine JANKOWSKI

